

3CT
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 9 bis rue du Lieutenant Auge
44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE
811 100 429 RCS NANTES

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 30/12/2024

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Jean-Louis BREHIER,

Propriétaire de la totalité des 600 parts composant le capital social de la Société 3CT,

Associé unique de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 26 rue Crucy 44000 NANTES à 9 bis rue du Lieutenant Auge 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE, à compter du 01/11/2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 9 bis rue du Lieutenant Auge 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.